



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Demande de dissolution de l'association d'ultra droite

Question écrite n° 15464

Texte de la question

M. Julien Dive appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les méthodes insidieuses de l'ultra droite, particulièrement manifestes dans l'organisation du salon du tatouage de Saint-Quentin, le 10 février 2024. Cet évènement, qui a attiré un grand nombre de visiteurs, a été orchestré par une mouvance radicale. Les modalités de l'organisation ont été délibérément opaques, avec peu d'informations fournies aux exposants et à la municipalité de Saint-Quentin, induisant ainsi en erreur tant les participants que les autorités locales. Cette dissimulation délibérée souligne un mépris flagrant envers l'autorité publique et une manipulation dangereuse du grand public. M. le député exprime sa vive inquiétude face au manque de transparence entourant cet évènement et soulève des préoccupations quant à la sécurité publique, étant donné les liens avec cette mouvance radicale. Dans ce contexte, il lui demande instamment la dissolution immédiate de l'association factice « Tatoo Events », initiatrice de cet évènement trompeur et lui demande d'appliquer les sanctions appropriées conformément à la loi ; il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15464

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1114

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)